



2021\_002

**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Débat d'orientation  
budgétaire

*Séance du 09 février 2021*

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

Le 09 février deux mille vingt un à 14h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 19/01/2021

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **BOUNIOL Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride.

Date de l'affichage  
du PV:

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende.

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

**Madame BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols, donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Le Président présente à l'assemblée :**

Sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2021 joint en annexe, et faisant observer que selon les dispositions de l'article 11 du décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le rapport sur les orientations budgétaires donnent lieu à un débat au Conseil d'Administration, Monsieur le Président invite les élus de l'assemblée à s'exprimer.

Les élus font part de leur approbation des éléments transmis pour ce premier débat d'orientation budgétaire pour le Centre de Gestion, le débat est clos par Monsieur le Président.

**Il est proposé :**

- **D'APPROUVER** la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021
- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2021
- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Pour extrait conforme,  
Mende, le 09 février 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié le:





## Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

*Depuis la loi n°2019-828 du 06 août 2019 (Loi de Transformation de la Fonction Publique) et son décret d'application n°2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le débat d'orientation budgétaire est désormais obligatoire pour les Centres de gestion. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.*

*Ce débat doit permettre au Conseil d'administration du Centre de gestion de discuter des grandes orientations générales du futur budget primitif, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*

*Au regard de ce qui est demandé au niveau des communes, nous proposons d'organiser notre débat d'orientations budgétaires en insistant sur les points règlementaires suivants :*

- 1. un rapport sur les orientations budgétaires comprenant un focus sur la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;*
- 2. les engagements pluriannuels envisagés ;*
- 3. la structure et la gestion de la dette.*

*Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.*

*Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2021, le 12 mars prochain.*

*Pour information, la Commission Finances composée d'élus du Conseil d'Administration (Mesdames GAILLAC et Messieurs BERGOGNE, BOUNIOL, BRUGERON, BRUNEL) et présidée par M. ITIER s'est réunie en date du 08 janvier 2021 pour analyser les résultats du compte administratif 2020, faire un point sur l'état de la trésorerie et préparer en détails le budget prévisionnel 2021.*

## I-A RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRINCIPAL

La préparation du budget primitif 2021 du Centre de gestion met en avant les orientations budgétaires suivantes :

D'une part, en termes de dépenses : une logique de maîtrise des dépenses conjuguée à des dépenses incompressibles.

D'autre part, en termes de recettes : la proposition de nouveaux services aux collectivités répondant aux exigences règlementaires et aux besoins des employeurs et le développement des services existants.

### **PRINCIPALES TENDANCES :**

#### **DEPENSES :**

- *Chapitre 011* : Les charges à caractère général sont en hausse en raison essentiellement de la prévision à la hausse des coûts-concours pour 2021 (chiffre aléatoire d'une année à l'autre) : + 2.81 %.
- *Chapitre 012* : Augmentation des dépenses de personnel de 12.62 % (recrutement d'un nouveau médecin, d'une infirmière à temps complet et un service remplacement en plein essor (qui génère en contrepartie des recettes).
- *Chapitre 65* : Les autres charges de gestion courante sont au même niveau : + 0.04 %
- *Chapitre 67* : Les charges exceptionnelles seront stables et les dotations aux amortissements et aux provisions (*chapitre 68*) en hausse de 35.29% en raison des investissements réalisés en 2020 (renouvellement flotte véhicules et renouvellement des logiciels Carrière et GED).

#### **RECETTES :**

- *Chapitre 70* : Les prévisions budgétaires en ce qui concerne les produits des activités sont en hausse (sans augmentation du taux de la cotisation) par rapport au budget prévisionnel 2020 : + 9.93 %.
- *Chapitre 74* : Les dotations, subventions et participations sont également en hausse de 8 %.
- *Chapitre 75* : Les autres produits de gestion courante sont en baisse de 11.76 % (prévision en baisse des mises à disposition de salles de formation en raison de la crise sanitaire).
- *Chapitre 013* : les atténuations de charges sont au même niveau que le BP 2020.

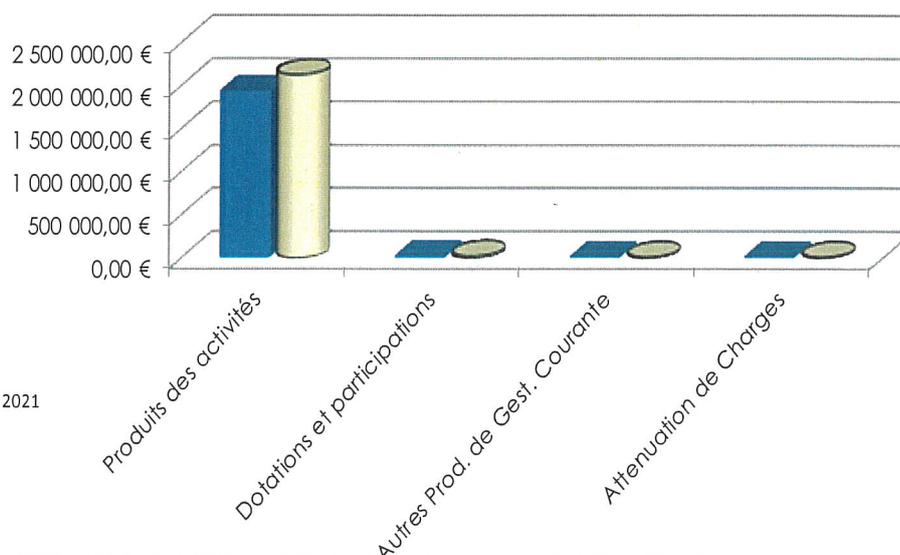
## 1 - Les Recettes

## Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues au budget primitif prévisionnel 2021 (BP 2021) sont en hausse par rapport au budget primitif 2020 (BP 2020) : + 258 423 € euros soit + 11.10% à hauteur de 2 585 586 euros.

**EN SYNTHÈSE :**

	Budget 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Variation BP 2020/BP 2021 en montant	Variation BP 2020/BP 2021 en %
Produits des activités	1 932 800	2 208 717	2 124 667	191 867	9,93%
Dotations et participations	25 000	41 344	27 000	2 000	8,00%
Autres Prod. de Gest. Courante	17 010	14 155	15 010	-2 000	-11,76%
Attenuation de Charges	15 000	28 359	15 000	0	0,00%
Excédent de fonctionnement reporté	328 780	328 780	403 909	75 129	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 327 163</b>	<b>2 629 050</b>	<b>2 585 586</b>	<b>258 423</b>	<b>11,10%</b>



**1-1 Produit des activités BP 2021 : 2 124 667 € (BP 2020 : 1 932 800 € Réalisé 2020 : 2 208 717 €)**

Une hausse de 191 867 € par rapport au BP 2020 est proposée.

Cette prévision est toutefois inférieure au réalisé 2020 : le contexte post-électoral et de la crise sanitaire actuelle incite en effet à la prudence.

A noter que ce chapitre regroupe les recettes relatives aux cotisations obligatoires, aux remboursements des conventions concours, aux différents

conventionnements (médecine préventive, hygiène et sécurité, divers services des ressources humaines) et la facturation du personnel mis à disposition (service remplacement et archiviste itinérant).

### Les principales évolutions des recettes du chapitre 70 par rapport au BP 2020 sont les suivantes :

#### A la hausse :

- Service de conseil en organisation des services : + 15 000 € ;
- Développement du service « Rédaction des actes administratifs en la forme authentique » : + 13 500 € ;
- Création/Développement d'une nouvelle mission « Risques professionnels (actions correctives) » : + 10 000 € ;
- Nouvelle convention de participation risque Prévoyance : + 15 000 € ;
- Hausse activité service remplacement depuis 2020 : + 158 000 € ;
- Hausse générale d'activité des « autres conventionnements et remboursements » (Médecine dont Psychologue, DUPFI, Ergonome, Service de conseil en recrutement et Assurances statutaires) : + 82 000 €.

#### A la baisse :

- Remboursements concours / coûts lauréats : - 86 500 € (Concours non organisés en 2020 en raison de la pandémie) ;
- Conventionnement FIPHFP (objectifs sur l'apprentissage revus à la hausse) : - 17 200 €.

#### Stable (par rapport au réalisé 2020) :

- Cotisations obligatoires : + 2 380.85 €

### 1-2 Dotations, subventions et participations **BP 2021 : 27 000 €** (BP 2020 : 25 000 €, Réalisé 2020 : 41 344 €)

Il s'agit essentiellement :

- de la participation annuelle aux frais d'organisation des concours et examens professionnels faite par le CDG 48 pour le compte du Conseil Départemental (25 000 €) ;
- de participations du FIPHFP dans le cadre d'aménagement de poste de travail d'agents du CDG 48. Compte tenu du fait qu'il n'y a eu aucun aménagement de poste effectué en 2020 mais, qu'en revanche, certains sont d'ores et déjà programmés pour 2021, il vous est proposé une prévision budgétaire légèrement supérieure à celle de 2020 : + 2 000 €.

NB : Le réalisé 2020 d'un montant de 41 344 € s'explique par le versement du solde de la subvention du fond National de Prévention d'un montant de 14 208 €.

**1-3 Autres produits de gestion courante** **BP 2021 : 15 010 €** (BP 2020 : 17 010 €)  
Réalisé 2020 : 14 155 €

Ce chapitre comprend notamment les revenus des immeubles (mises à disposition de bureaux et salles CNFPT, MNT, AMF et autres). En raison de la crise sanitaire qui ne permet pas l'organisation en « présentiel » de l'intégralité des formations, il vous est proposé une prévision budgétaire en légère baisse par rapport au BP 2020 (- 2 000 €).

**1-4 Atténuation de charges** **BP 2021 : 15 000 €** (BP 2020: 15 000 €), **Réalisé 2020 :**  
**28 359 €**

Ce chapitre correspond au remboursement des charges de personnel au titre du contrat d'assurances statutaires (congé maladie, maternité, paternité,...) pour les agents du CDG 48.  
Il vous est proposé une prévision budgétaire du même niveau que le BP 2020.

**Recettes d'investissement :**

**1-5 Les Dotations, fonds divers et réserves** **BP 2021 : 17 045 €** (BP 2020: 8 486 €)  
Réalisé 2020: 8 486 €

Le FCTVA est estimé à 17 045 euros en 2021 contre 8 486 euros perçus en 2020 (NB : Le FCTVA varie en fonction du volume des investissements de l'année n-1).

**1-6 Provisions pour risques et charges** **BP 2021 : 48 589.15 €** (BP 2020: 0 €)  
Réalisé 2020: 0 €

Prévision d'une hausse des frais concours pour 2021 à la suite de la crise sanitaire ayant engendrée de nombreux reports en 2020 : + 34 910 € ;

Provision d'une somme relative à la prise en charge d'un reliquat relatif au remboursement de 6 mois de décharges d'activités de service d'un agent qui n'ont pas été prise en charge en 2020 (soit 13 679.15 € de septembre 2019 à février 2020) en raison d'un litige mais, qui doivent être prise en compte sur le budget 2021.

**1-7 Autres recettes :**

Pour les recettes d'ordre, elles se composent essentiellement des dotations aux amortissements pour 95 907.46 euros et de l'étalement de la charge lié au rachat partiel du crédit-bail lors de la vente de l'ancien bâtiment (152 000 € étalé sur 15 ans soit 10 133.33 € annuel).

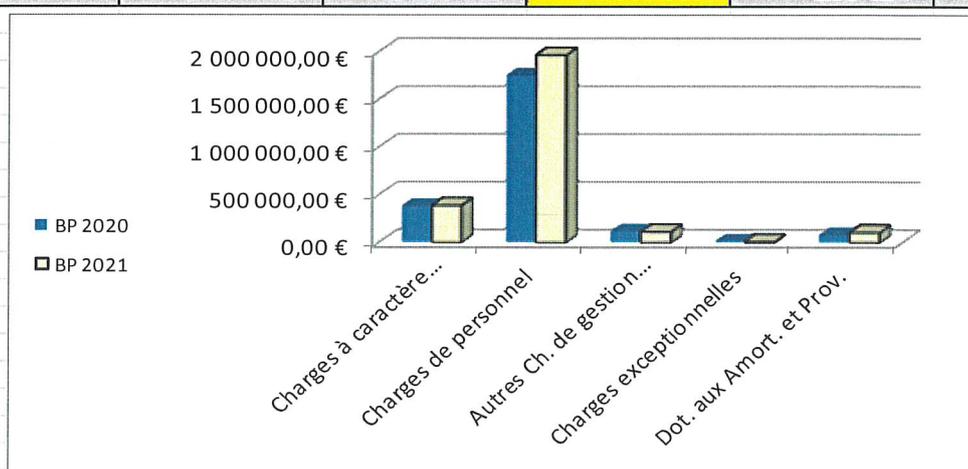
## 2 - Les Dépenses

### Dépenses de fonctionnement

Nos dépenses de fonctionnement 2021 s'élèveront à 2 585 586 euros en hausse par rapport au BP 2020 de 258 424 euros.

#### EN SYNTHÈSE :

	Budget 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Variation BP 2020/ BP 2021	Variation % BP 2020/BP 2021
Charges à caractère général	378 651	335 489	389 300	10 649	2,81%
Charges de personnel	1 744 179	1 731 341	1 964 245	220 066	12,62%
Autres Ch. de gestion courante	115 951	77 350	116 000	49	0,04%
Charges exceptionnelles	10 000	2 580	10 000	0	0,00%
Dot. aux Amort. et Prov.	78 381	78 381	106 041	27 659	35,29%
<b>Total</b>	<b>2 327 163</b>	<b>2 225 141</b>	<b>2 585 586</b>	<b>258 424</b>	<b>11,10%</b>



**2-1 Les charges à caractère général BP 2021 : 389 300 € (BP 2020: 378 651 €, Réalisé 2020: 335 489 €)** : Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement général : le paiement des prestations de services (ménage), le carburant, l'électricité, l'eau, les coûts d'entretien et de maintenance, les assurances, les frais de publication, les frais de déplacements, ...

Ce chapitre est en hausse par rapport au BP 2020 : + 10 649 €.

**Ces nouvelles dépenses ont un caractère incompressible (coûts concours, maintenance nouveaux logiciels et taxe foncière) :**

#### **Les évolutions significatives du chapitre ci-dessus par rapport au BP 2020 :**

- Hausse de 6 000 € des frais de maintenance de logiciels (GED, licences communication, Site territorial,...)
- Hausse de 11 925 € de la taxe foncière (en 2021 : règlement de la TF 2020 + TF 2021 → absorption du décalage de paiement).

**2-1 Les charges de personnel BP 2021 : 1 964 245 € (BP 2020: 1 744 179 €)**

Réalisé 2020: 1 731 341 €

Ce chapitre progresse de 220 066 € par rapport au budget primitif 2020.

**Les principales évolutions significatives du chapitre par rapport au budget primitif (BP) 2020 :**

- Personnel titulaire (compte 6411) : + 105 691€ par rapport au BP 2020 en raison de l'intégration de l'infirmière (catégorie A) à temps complet + stagiairisation de 2 agents en milieu d'année 2020 (remplacement permanent et secrétariat des instances médicales). Ce « transfert » de personnel génère, du fait de la stagiairisation de ces agents, une bascule de la charge du compte 6413 « Personnel non titulaire » vers le compte 6411 « Personnel titulaire ».
- Personnel non titulaire (compte 6413) : + 92 393 € par rapport au BP 2020 en raison du recrutement d'un médecin à mi-temps, d'une assistance sociale (3h30 hebdomadaire) et surtout pour assurer le recrutement d'agent contractuels mis à disposition des collectivités territoriales par le biais du service remplacement (recettes générées en contrepartie) ;
- Les reclassements pour les catégories C au 1<sup>er</sup> janvier 2021 + le glissement vieillesse technicité (GVT) : + 8 500 € ;
- La hausse des cotisations pour assurer le personnel : Assurances statutaires + 3 000 € et Complémentaire santé : + 1 500 € notamment.

## I-B ELEMENTS DE PRESENTATION DE LA PERSONNEL

Evolution de la répartition des emplois	2017		2018		2019		2020	
	Effectif	Equivalents temps-plein	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP
Titulaires et Stagiaires	17	17	17	17	18	18	20	19.60
Non Titulaires	8	4.20	8	4.90	8	4.50	8	5.80
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>21.20</b>	<b>25</b>	<b>21.90</b>	<b>26</b>	<b>22.50</b>	<b>28</b>	<b>25.40</b>

Répartition des emplois par sexe en 2020	Effectif	Pourcentage
Femmes	12	43%
Hommes	16	57%
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>100%</b>

Répartition des emplois par catégorie en 2020	Effectif	Pourcentage
A	13	46%
B	8	29%
C	7	25%
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>100%</b>

Répartition des emplois par niveau d'études en 2020	Effectif	Pourcentage
BAC + 5 et au delà	7	25%
De BAC +3 à BAC + 4	15	53.5%
BAC + 2	2	7%
BAC	3	11%
INFRA BAC	1	3.5%
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>100%</b>

Éléments constitutifs de la paie en 2020	Montant
Traitement (titulaires, contractuels de droit public/privé)	805 697 €
Nouvelle Bonification indiciaire NBI	11 195 €
Heures supplémentaires	6 223 €
Régime indemnitaire	276 094 €
Transfert Prime /points	- 4 781€
Avantages en nature	12 232 €

Evolution des dépenses de personnel	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
012 Charges de personnel	1 363 418	1 473 680	1 356 181	1 421 555	1 731 341
013 Atténuations de charges	14 731	17 660	23 145	45 855	28 359
Charges de personnel (012-013)	1 348 687	1 456 020	1 333 036	1 375 700	1 702 982

Une hausse des charges de personnels de 2016 à 2020 de 26.27% soit une moyenne annuelle sur les 5 dernières années de 5.25%.

Cette hausse est essentiellement due au développement de nouvelles missions, qui nécessitent le recrutement de personnels hautement qualifié, qu'elles soient :

- Imposées par le législateur: Conseiller en mobilité et évolution professionnelle ;
- Répondants à une obligation ou un besoin identifié au sein des collectivités: Rédaction des actes authentiques, service remplacement, service de médecine préventive.

### **Situation particulière des emplois aidés**

Le Centre de gestion accueille une personne en situation de handicap recruté par l'intermédiaire d'un contrat unique d'insertion (CUI).

**2-3 Les autres charges de gestion BP 2021 : 116 000 € (BP 2020: 115 951 €, Réalisé 2020: 77 350 €)**

Ce chapitre correspond au Chapitre 65 comprenant notamment les dépenses liées au remboursement d'activités syndicales et les indemnités des élus. La prévision budgétaire pour 2021 est du même niveau que le BP 2020 (+ 49 €).

**2-4 les charges exceptionnelles BP 2021 : 10 000 € (BP 2020: 10 000 €, Réalisé 2020: 2 580 €)**

Ce chapitre se compose de dépenses relatives aux annulations de titres sur des exercices antérieurs ou encore de versements de subventions exceptionnelles (exemple : au BP 2020, 5 000 € avaient été prévus pour le versement d'une subvention du budget principal vers le budget annexe ITAS afin d'en assurer l'équilibre).

La prévision budgétaire pour ce chapitre est identique au BP 2020.

**2-5 les dotations aux amortissement et aux provisions BP 2021 : 106 041 € (BP 2020: 78 381 €, Réalisé 2020: 78 381 €)**

Ce chapitre est en hausse de 27 659 € par rapport au BP 2020.

Cette hausse s'explique par la hausse du compte 6811 « Dotations aux amortissements » suite aux investissements réalisés en 2020 (changement des véhicules (42 600 €) + nouveaux logiciels Carrière (2 400 €) + GED (26 162.96 €)) qui engendrent des dotations aux amortissements conséquentes les années suivantes.

## Dépenses d'investissement

Le besoin du centre de gestion relève d'avoir des marges de manœuvre en section de fonctionnement. Les besoins en investissements sont limités compte tenu des missions de prestations intellectuelles proposées par l'établissement.

Les investissements sont donc limités aux postes de dépenses suivants dits « essentiels » à savoir : le bâtiment, les véhicules et l'informatique.

### 2-7 les dépenses d'équipement pour 2021 :

**Les opérations nouvelles inscrites en section d'investissement, en dépenses, s'élèvent à 72 480 € TTC :**

- Reliquat paiement nouvelle version du logiciel Carrière : 15 780 € TTC ;
- Installation climatisation ancien bâtiment : 44 700 € TTC ;
- Nouveau standard téléphonique IP : 12 000 € TTC.

**Les autres dépenses d'investissement sont les suivantes pour un montant de 228 814.11 € TTC :**

- Subvention FIPHFP transférée partiellement à hauteur de : 7 694.73 € TTC (étalement comptable sur 15 ans lié à l'achat du nouveau bâtiment) ;
- Achat de matériels informatique et de bureau : 40 000 € TTC ;
- Achat de logiciels divers : 35 000 €
- Achat de mobilier divers : 20 000 € TTC ;
- Achat de matériel médical + prévention : 20 000 € TTC ;
- Achat de matériel divers dont téléphonie : 35 000 € TTC ;
- Frais d'études : 35 000 € ;
- Aménagement et frais divers : 36 119.38 €.

***Ces orientations caractérisent donc d'une part :***

- ***Une volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement liées au développement des activités ces dernières années et à la nouvelle organisation régionale.***

***Et, d'autre part :***

- ***Une maîtrise de l'investissement limité aux dépenses essentielles liées au bâtiment, aux véhicules et à l'informatique.***
- ***L'absence d'emprunt et donc de dette.***

## **II- ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

Le centre de gestion n'a pas pour vocation de réaliser d'investissements de travaux de part sa qualité de prestataire « d'ingénierie intellectuelle » à destination des employeurs publics locaux.

De ce fait, à ce jour, il n'y a pas d'engagements pluriannuels en section d'investissement.

Toutefois, en section de fonctionnement, les conventions proposées aux collectivités ont une durée pluriannuelle. En effet, leurs durées varient selon la nature de la mission proposée (tarification à l'acte ou forfaitaire sur plusieurs années).

### **Perspectives 2021 :**

Au prochain Conseil d'Administration, seront soumis à la validation des élus le développement des nouveaux services suivants :

- Archivage numérique / Système d'information / Communication : Accompagnement à la dématérialisation et au classement numérique, accompagnement informatique divers et aide au développement d'un site Internet ;
- Nouvelle forme d'accompagnement pour les dossiers de retraite ;

Pour 2021, volonté de développer les services suivants créés en 2020 mais, pour lesquels la conjoncture défavorable (crise sanitaire + élections municipales) n'a pas permis jusqu'ici un « retour sur investissement » satisfaisant :

- Rédaction des actes authentiques en la forme administrative ;
- Accompagnement à la mise en œuvre d'actions correctives afin de prévenir les risques professionnels.

### **Projections 2021 et au-delà :**

#### **Recettes :**

Trois postes de recettes en baisse :

- Les recettes liées au conventionnement FIPHFP : En effet, les nouveaux objectifs sur l'apprentissage (10 recrutements sur 3 ans) apparaissent difficiles à atteindre compte tenu de la situation démographique du département de la Lozère ;
- Les recettes liées à la fin du conventionnement CNRACL (Retraite - environ 10 000 € par an) ;
- Les recettes liées au conventionnement avec la Fond National de Prévention (FNP) (environ 5 000 € par an).

#### **Dépenses :**

Au niveau des dépenses, il convient de prendre en compte l'évolution des charges liées au fonctionnement de la coordination régionale :

- Participation annuelle aux frais de la coordination Concours (CDG 34) et de la coordination Emploi (CDG 31) ;
- Frais de déplacements des agents et élus du CDG pour les réunions régionales et nationales en hausse (excepté cette année en raison de la crise sanitaire).  
→ Dépenses supplémentaires engendrées en 2019 : environ + 10 000 €.

Le schéma régional de mutualisation, de coordination et de spécialisation est en cours de construction.

A ce jour, nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer le coût financier.

### III- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Le centre de gestion n'ayant contracté aucun emprunt, il n'a pas de dette.

## **BUDGET ITAS**

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, le CDG 48 a mis en place un budget annexe afin de retracer sur un budget autonome l'ensemble des opérations comptables liées au projet ITAS : « Innovation Territoriale Acceptation Sociale ».

Le déficit cumulé de ce budget est aujourd'hui au 31/12/2020 de – 59 746.62 €.

Dans le cadre des opérations de fin d'année, le budget annexe n'a pas été alimenté par un virement du budget principal vers le budget annexe contrairement aux années précédentes.

Il s'agit d'un choix délibéré du Centre de gestion qui attend les soldes de subventions pour combler le déficit en 2021 (notamment de l'Europe (FEDER), de l'Etat et de la Région) – cf. budget prévisionnel 2021.

Si un nouveau projet voit le jour, un nouveau budget sera voté.

Les Centres de gestion participants financeront de manière égalitaire ce nouveau projet.